

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt mars à 20h00.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

**Étaient présents :** M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, M. WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés:**

Mme GOBILLARD Lysiane a donné pouvoir à Carole CARBONNIER,  
M. HUSSON Sylvain a donné pouvoir à Alexandre WALGRAEVE,  
Mme VANKERREBROECK Charlotte a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mme LALLEMAND Elizabeth désigné pour remplir cette fonction.**

---

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion 27 février 2026. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 27 février est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

**Élection du maire**

**Détermination du nombre d'adjoints**

**Élection des adjoints**

**Chartes de l'élu local**

**Indemnités du maire et des adjoints**

### LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°07-2026	INDEMNITES DE FONCTION
-----------	------------------------

## ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ADNET Bruno, maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 15

Mme LALLEMAND Elizabeth a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. PERNET Gilbert, a pris la présidence de l'assemblée.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. ADAM Jérémy et M. WALGRAEVE Alexandre.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Après dépouillement du scrutin, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15

M. ADNET Bruno ayant obtenu 15 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Sous la présidence de M. ADNET Bruno, maire, le conseil municipal a ensuite fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée auprès du maire.

Après dépouillement du scrutin, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13

La liste conduite par M. PERNET Gilbert ayant obtenu 13 voix, les candidats figurant sur cette liste ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire a ensuite donné lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions de l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de l'élection est dressé et clos le 20 mars 2026 à 20 heures 38.

### TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL :

1	Maire	M.	ADNET Bruno
2	Premier adjoint	M.	PERNET Gilbert
3	Deuxième adjoint	Mme.	CARBONNIER Carole
4	Troisième adjoint	M.	GAUTHIER-GENSOUL Thierry
5	Conseillère	Mme.	GOBILLARD Lysiane
6	Conseillère	Mme.	LELOUP Sylvie
7	Conseillère	Mme.	CAPT Agnès
8	Conseillère	Mme.	SONGY Catherine
9	Conseiller	M.	JACQUINET Benoît
10	Conseiller	M.	LEBLOND Michael
11	Conseiller	M.	ADAM Jérémy
12	Conseiller	M.	WALGRAEVE Alexandre
13	Conseiller	M.	HUSSON Sylvain
14	Conseillère	Mme.	VANKERREBROECK Charlotte
15	Conseillère	Mme.	LALLEMAND Elizabeth

### FEUILLE DE PROCLAMATION :

Qualité	NOM ET PRÉNOM	Fonction <sup>1</sup>
M.	ADNET Bruno	Maire
M.	PERNET Gilbert	Premier adjoint
Mme.	CARBONNIER Carole	Deuxième adjoint
M.	GAUTHIER-GENSOUL Thierry	Troisième adjoint

## **INDEMNITES DE FONCTION**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2123-20 à 24-1,  
Considérant que l'article L. 2123-23 du code précité attribue de droit le montant maximal au maire,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des adjoints et conseillers délégués en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,  
Considérant que l'enveloppe globale des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et adjoints et ne doit pas être dépassée (cf. état récapitulatif des indemnités),  
Considérant que la commune compte une population totale de 650 habitants au 1er janvier 2026, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour :

DÉCIDE :

- De fixer à compter du 20 mars 2026, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :  
1er adjoint : 100 % soit 483,81 € brut mensuel  
2ème adjoint : 97 % soit 469,30 € brut mensuel  
3ème adjoint : 97 % soit 469,30 € brut mensuel
- De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution des montants de référence. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur lors du vote.
- D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que les commissions seront votées lors du prochain conseil municipal prévu le 27 mars 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les assemblées délibérantes ont habituellement jusqu'au 15 avril pour voter le budget primitif. Cependant, du fait des élections, les communes disposent exceptionnellement cette année d'un délai supplémentaire leurs assemblées doivent voter le budget et les taux de fiscalité au plus tard le 30 avril 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire, ADNET Bruno**

